

SÉANCE DU 13 MAI 2024

DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mai à 20h00, les membres du conseil municipal de Marminiac dûment convoqués en date du 02 mai se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de Mme Rachel FRENCH, Maire

Présents : FRENCH Rachel, GALIACY Benoît, GOMEZ MONBRUN Patricia, FLORENTY Kévin, CESSAC Caroline, PEYRIE Sabine.

Absent : LESSENNE Léopold,

Absents excusés : DESTAL Céline, DIAZ Julie, FLORENTY Vincent, GARRIGOU Sarah

FLORENTY Kévin a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DE COMPTES-RENDUS DES PRÉCÉDENTES RÉUNIONS

Après avoir nommé les membres qui étaient présents et absents lors du dernier Conseil Municipal en date du 04 avril 2024, Mme le Maire Rachel FRENCH lit les comptes-rendus des délibérations prises lors de celui-ci. Elle les soumet à l'approbation des membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les délibérations et le procès-verbal.

DÉLIBÉRATIONS

N° 2024-05-13-/01 – PLAN DE FINANCEMENT DEMANDE SUBVENTION RÉGION

DEPENSES HT avant honoraires MO/études	103 758,20 €	100 %
RECETTES HT	103 758,20 €	100 %
Etat – DETR – Rénovation énergétique	40 696,86 €	39,49 %
Conseil Départemental - PALULOS	6 000,00 €	5,78 %
Région Occitanie :		
- Rénovation énergétique		
- Bonification logement social PALULOS	15 600,00 €	15,03 %
- Valorisation patrimoniale		
AUTOFINANCEMENT	41 461,34 €	39,70 %

Voté à l'unanimité

N° 2024-05-13-/02 – PROJET RÉALISATION D'UN LOGEMENT CONVENTIONNÉ – DEMANDE DE SUBVENTION PALULOS

Mme la maire informe le conseil municipal que le logement a une superficie de 87 mètres carrés habitables et de 93 mètres carrés utiles. Au regard des grilles tarifaires permettant de déterminer le montant du loyer, ce dernier serait estimé à 490 euros par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le principe de demander le conventionnement de ce logement dans le cadre des logements sociaux PALULOS et autorise Madame le Maire à signer tout document y afférent.

N° 2024-05-13-/03 – CONTRÔLE DES ÉQUIPEMENTS DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC AQUARÉSO

Mme la Maire présente la problématique concernant les bornes incendie. Le conseil municipal avait chargé la communauté de communes Cazals-Salviac de faire la vérification de leur bon fonctionnement et de relever la pression de chaque borne. Étant donné la complexité de la procédure et de l'établissement du rapport en interne, le conseil propose alors de charger l'organisme agréé AQUARÉSO de réaliser ces analyses et d'établir les rapports nécessaires pour le SDIS. L'organisme prévoit un contrôle annuel de toutes les bornes incendie pour une période de six ans, à un tarif de 35 euros hors taxes pour chaque borne, soit un total de 210 euros par an pendant six ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

1. **Projection du film « Êtres en transition »** à la salle des fêtes le samedi 8 juin avec débat autour des énergies renouvelables.

L'objectif de la tenue de cette réunion publique est double : sensibilisation et information autour des différentes énergies renouvelables, et implication des administrés dans leur développement au sein de la commune.

Les différentes énergies seront présentées aux administrés sous forme de fiches établies grâce aux informations issues de l'ADEME, et mises en parallèle avec des zones préalablement identifiées comme propices à la construction de telles structures.

Les délibérations à l'ordre du jour et les questions diverses étant épuisées, Mme le Maire lève la séance à 21h00.